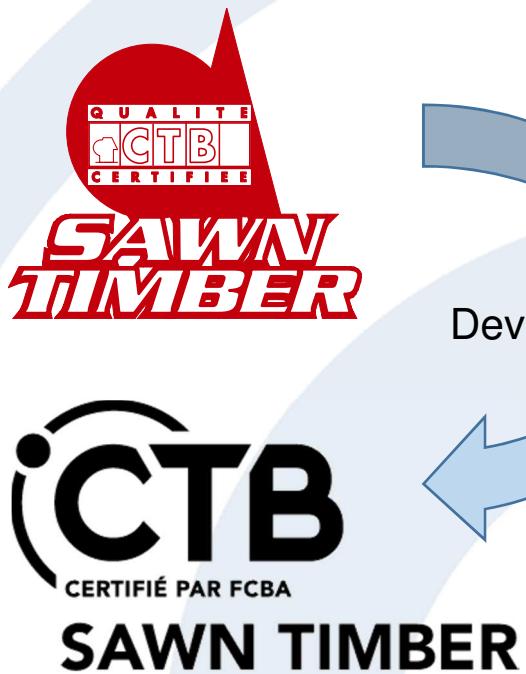


RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



- Règles Générales de la Marque CTB : www.fcba.fr
- Programme de certification
CTB Sawn Timber : www.fcba.fr

En complément des Règles Générales de la Marque CTB, le référentiel de Certification CTB Sawn Timber comporte 3 parties :

- **Modalités de gestion**
- **Spécifications techniques pour les résineux**
- **Spécifications techniques pour les feuillus**



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège Social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

N° d'application : CTB 503
DQ CERT 18-358

Annule et remplace le DQ CERT 15-333 du 14/04/2015

Date de mise en application le 31/12/2018

REFERENTIEL TECHNIQUE DE LA CERTIFICATION
CTB SAWN TIMBER

1. Modalités de gestion

REFERENTIEL DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

SOMMAIRE

- Article 1. - OBJET
- Article 2. - DOMAINE D'APPLICATION
- Article 3. - COMITE DE MARQUE
- Article 4. - DEMANDE DE DROIT D'USAGE
- Article 5. - MODALITES DE LA DEMANDE
- Article 6. - INSTRUCTION DE LA DEMANDE
- Article 7. - DELIVRANCE DU DROIT D'USAGE
- Article 8. - CONTROLE
- Article 9. - PUBLICITE
- Article 10. - SANCTIONS
- Article 11. - RECOURS
- Article 12. - PROMOTION
- Article 13. - REGIME FINANCIER
- Article 14. - CONFIDENTIALITE
- Article 15. - MODIFICATION DU REFERENTIEL

ANNEXES

- A1 - Comité de Marque
- A2 - Identification des produits certifiés
- A3/A - Modèle de demande pour les résineux
- A3/B - Modèle de demande pour les feuillus

REFERENTIEL DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

Article 1 - OBJET

Le présent Référentiel précise dans le cadre des Règles Générales de la Marque CTB, les conditions de délivrance et de droit d'usage de la Certification CTB SAWN TIMBER.

Article 2 - DOMAINE D'APPLICATION ET CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Cette Certification s'applique aux produits suivants :

- sciages résineux classés visuellement selon la norme NF EN 1611-1 ou selon cahier des charges (norme + exigences complémentaires)
 - bois de structure classés visuellement :
 - selon la norme NFB 52 001 de Avril 2013 pour les provenances de forêts françaises
 - selon les normes nationales pour les provenances des autres pays européens.
 - sciages résineux utilisés dans les palettes réutilisables classés visuellement selon la norme NF EN 12246.
 - sciages de chêne et de hêtre, hors plots reconstitués, classés visuellement selon la norme EN 975-1 ou selon cahier des charges (norme + exigences complémentaires), ou selon cahier des charges pour les autres essences.
-
- Les caractéristiques essentielles, objet de cette certification, portent sur :
 - Le classement d'aspect pour emplois non structurels
 - Le classement d'aspect pour emplois structurels
 - Les dimensions
 - Le taux d'humidité

Article 3 - COMITE DE MARQUE

Pour la gestion de cette certification, le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement s'appuie sur un Comité dont les attributions sont définies à l'article 5.1.2 des Règles Générales de la Marque CTB.

Article 4 - DEMANDE DE DROIT D'USAGE

CONDITIONS À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Le demandeur doit :

- Répondre à la définition donnée dans les Règles Générales.
- Répondre aux prescriptions de la Marque CTB SAWN TIMBER.
- Justifier de l'exercice de son activité durant au moins les deux années consécutives avant la présentation de la demande de droit d'usage de la Marque de qualité CTB SAWN TIMBER.

Cas particuliers

Il peut être tenu compte de certaines situations particulières qui seront appréciées par le FCBA, après avis du Comité de Marque, pour statuer sur la recevabilité de la demande.

Article 5 - MODALITÉS DE LA DEMANDE

Les demandes de droit d'usage sont à adresser à l'Institut Technologique FCBA - Direction Qualité et Certification - 10, rue Galilée 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, sur papier à entête de l'entreprise selon l'un des modèles joints en annexe 3/A et 3/B.

Article 6 - INSTRUCTION DE LA DEMANDE

DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION

L'instruction de la demande initiale ou de l'extension de la Certification, est du ressort du FCBA.

Elle comporte une ou plusieurs visites chez le demandeur afin de s'assurer de la conformité de l'application des prescriptions de la Marque.

Le demandeur donne au FCBA les facilités nécessaires pour effectuer toutes les vérifications.

RAPPORT AU COMITÉ DE MARQUE

Le Comité de Marque prend connaissance, sous forme anonyme, des résultats de l'instruction et émet un avis.

Article 7 - DELIVRANCE DU DROIT D'USAGE DE LA CERTIFICATION

La délivrance par le FCBA du droit d'usage de la marque, fait l'objet d'une notification de décision, accompagnée de l'envoi d'un certificat de qualité.

Ce certificat, établi annuellement, identifie les produits et caractéristiques certifiés (article 10 – loi du 3 juin 1994)

Ce certificat peut être utilisé à des fins de valorisation commerciale.

Article 8 - SUIVI DE LA CONFORMITE

PRINCIPE

Le FCBA vérifie par des inspections régulières, les dispositions assurant le respect des prescriptions de la Marque.

Annuellement, deux à trois inspections sont réalisées, en fonction du volume de production de sciages certifiés par l'entreprise.

COMPTE RENDU AU COMITÉ DE MARQUE

Le FCBA informe au moins une fois par an, le Comité de Marque des écarts constatés.

Article 9 - PUBLICITE

L'entreprise peut faire état de la Certification sur ses documents commerciaux.

Le FCBA peut demander, aux entreprises, la communication de tout document faisant état de la Certification CTB SAWN TIMBER.

Article 10 - SANCTIONS

Les sanctions sont prises, notifiées et appliquées conformément au paragraphe 8 des Règles Générales.

- Dans le cas de suspension, l'entreprise doit se conformer aux conditions notifiées par le FCBA pour lui permettre de recouvrer le droit d'usage de la Marque. A l'issue de cette période les résultats sont présentés au Comité de Marque ou à son Bureau qui peut demander la prolongation de la suspension ou la levée de la sanction.
- Après retrait, l'entreprise qui désire recouvrer le droit d'usage de la Marque doit présenter une nouvelle demande dans les conditions prévues à l'article 4.

Article 11 - RE COURS

Si l'entreprise conteste le bien fondé de la sanction prononcée à son égard, elle dispose des possibilités de recours prévues au paragraphe 9 des Règles Générales.

Article 12 - PROMOTION

Les opérations relatives à la promotion collective de "la certification CTB SAWN TIMBER" sont soumises aux conditions fixées dans les Règles Générales de la Marque CTB. Une commission "Promotion" composée de représentants du FCBA et d'entreprises titulaires peut être créée au sein du Comité de Marque.

Article 13 - REGIME FINANCIER

Le régime financier se compose :

- des droits d'inscription couvrant les frais d'instruction de la demande
- d'une redevance annuelle facturée par quart à trimestre échu qui comprend :
 - le droit d'usage de la marque CTB
 - la gestion de la certification par le FCBA
 - les visites d'inspection en entreprise

Les tarifs sont mis à jour, généralement annuellement, après avis du Comité de Marque.

Article 14 - CONFIDENTIALITE

Conformément aux Règles Générales de la Marque CTB, tous les intervenants dans la gestion de la Marque CTB sont tenus à la confidentialité.

Article 15 - MODIFICATION DU REFERENTIEL

Le référentiel peut être modifié après consultation du Comité de Marque. Dans ce cas, le FCBA doit avertir tous les titulaires du droit d'usage de la Marque, en précisant le délai laissé pour se conformer aux nouvelles dispositions.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

COMITE DE MARQUE

Pour la gestion de la Marque, le FCBA est assisté par un Comité de Marque composé de 10 membres. Les attributions de ce Comité sont définies à l'article 5.1.2 des Règles Générales précisées à l'article 3 du présent Référentiel.

1 - COMPOSITION

Le Comité de Marque est composé des membres suivants :

➤ Représentants des titulaires

4 membres (2 pour les sciages feuillus, 2 pour les sciages résineux) désignés conformément aux dispositions de l'article 2.1. ci-après.

➤ Représentants des utilisateurs

1 membre représentant les entreprises de charpente titulaires de la certification CTB STRUCTURE

1 membre représentant les négociants

1 membre représentant les fabricants de parquets.

➤ Représentants des Organismes Techniques et Pouvoirs Publics

1 membre du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (FCBA)

1 membre de l'Office National des Forêts (ONF)

1 membre de la Direction de l'Espace Rural et de la forêt (DERF) - Ministère de l'Agriculture

Le Comité comprend en outre un membre consultatif

1 représentant de la Fédération Nationale du Bois.

2 - MODE DE DESIGNATION

2.1 DÉSIGNATION DES MEMBRES "TITULAIRES"

Les représentants des titulaires sont, après élection, nommés par le Directeur Général du FCBA pour un mandat de 3 ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les titulaires rassemblés dans une seule entité commerciale, par suite de fusion, d'association, de regroupement, d'absorption financière ou simplement d'accords commerciaux, ne peuvent disposer que d'un siège au Comité de Marque.

Tout titulaire, membre d'une telle entité, qui dispose d'un siège au Comité de Marque, peut désigner un membre suppléant, membre de la même entreprise.

En cas de vacance du siège d'un membre titulaire, il est pourvu au remplacement de ce dernier par voie d'élection.

Le siège d'un membre titulaire est considéré comme vacant dans les cas suivants :

- démission de celui-ci
- disparition de son entreprise
- cession de l'entreprise à un tiers
- cessation de sa fabrication de sciage sous Marque pendant au moins 1 an, ou par suspension, pendant plus d'un an de l'usage de la Marque
- retrait de la Marque
- absences ou non-représentation, motivées ou non, aux réunions du Comité de Marque

Un membre "titulaire" dont le droit d'usage de la Marque a été suspendu ne peut siéger ni être représenté au Comité de Marque pendant la durée de la suspension.

2.2. DÉSIGNATION DES MEMBRES NON TITULAIRES

Les membres utilisateurs et représentants des organismes et pouvoirs publics sont nommés par le Directeur Général du FCBA, et reconduits par tacite reconduction.

3 - ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sont élus par les membres du Comité, et représentant les 3 collèges, 1 Président et 2 Vice-Présidents qui, avec le Directeur Qualité du FCBA, constituent le bureau du Comité de Marque.

Lors de la première réunion du Comité de Marque qui suit le renouvellement des membres du collège "Titulaires", on procède pour une durée de 3 ans à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

4 - BUREAU

Le rôle du bureau est de permettre au FCBA une consultation rapide, entre les réunions du Comité, des représentants des différents collèges afin de prendre, notamment et si nécessaire, leur avis concernant des demandes de droit d'usage ou des sanctions envers des titulaires.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

IDENTIFICATION DES PRODUITS CERTIFIES

1 - MARQUAGE DES SCIAGES

La certification CTB SAWN TIMBER est apposée par le titulaire sur tout sciage ou pile conforme aux exigences techniques.

Le marquage est réalisé dans les conditions fixées au présent Référentiel et conformément aux directives éventuelles données par le Comité de Marque, lors de la délivrance du droit d'usage ou postérieurement à l'issue d'une modification du référentiel.

La Marque est apposée sur chaque sciage en cours de fabrication et au plus tard avant expédition.

Tous produits conformes au choix certifié doivent être commercialisés sous marque.

2 – IDENTIFICATION

- Marquage :

Les Règles Générales citées en référence du présent référentiel ont été mises à jour en vue de présenter l'évolution de la marque CTB avec une échéance maximale de passage au nouveau logotype fixée au 31/12/20. La déclinaison de la nouvelle marque CTB pour cette application pourra faire l'objet d'une personnalisation si les instances de gouvernance de la marque le souhaitent.

□ SCIAGES NON STRUCTURELS

Marquage du choix et du numéro d'identification du producteur sur la face du sciage ou étiquette apposée sur chaque pile.

Références des classements :

- Résineux : *Normes NF EN 1611-1 / NF EN 12246 / NF 53 520*
ou *Normes NF EN 1611-1 / NF EN 12246 / NF 53 520 + cahier des charges clients*
- Feuillus : *Norme NF EN 975-1*
ou *Norme NF EN 975-1 + cahier des charges clients (chêne et hêtre)*
ou *cahier des charges clients (pour tous feuillus hors chêne et hêtre)*

□ SCIAGES STRUCTURELS CLASSES VISUELLEMENT

Bois de fermette : de la classe de résistance et du numéro d'identification du producteur sur la face du sciage à environ 60 cm d'une extrémité, + étiquette sur chaque pile précisant la section cible à 20 % d'humidité.

Bois de structure de sections courantes : étiquette sur chaque pile précisant la classe de résistance, le numéro d'identification du producteur et les dimensions cibles à 20 % d'humidité ; cette étiquette peut être accompagnée d'un marquage individuel des pièces, (classe de résistance et n° d'identification du producteur).

Cas particuliers des bois de structure de forte section : étiquette sur chaque pile précisant la classe de résistance et le numéro d'identification du producteur et les dimensions de sciage suivi de la mention : « *ces bois de forte section subiront un retrait dimensionnel dépendant des conditions climatiques de la zone de mise en œuvre* »; cette étiquette peut être accompagnée d'un marquage individuel des pièces, (classe de résistance et n° d'identification du producteur).

Références des normes de classement

- | | |
|-------------|---------------|
| - France | : NF B 52-001 |
| - Allemagne | : DIN 4074 |
| - Espagne | : UNE 56544 |

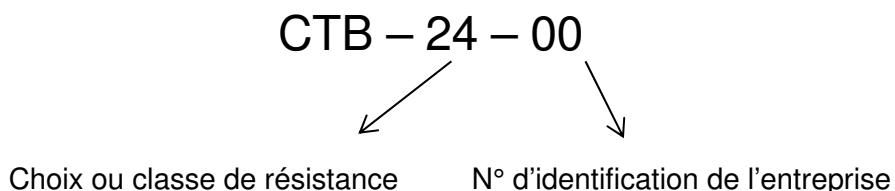
NB :

Tout sciage dont le marquage est retiré par l'acheteur est à considérer comme réceptionné conforme.

Les bois non identifiés ne peuvent, en aucun cas, se prévaloir de la Marque CTB SAWN TIMBER.

- **Modèle de marquage** : (Sciages résineux)

- sur la face ou en bout



- sur la pile

TITULAIRE CTB SAWN TIMBER N° :

Choix : **Humidité :**

Longueur : **Nombre de pièces :**

Section réf : **Date :**

Observations :



OU



- **Modèle de marquage :** (Sciages feuillus)

- sur la pile

TITULAIRE CTB SAWN TIMBER N° :

Choix : **Humidité :**

Longueur : **Nombre de pièces :**

Section réf : **Colis n° :**

Cube : **Date :**



OU



REFERENTIEL DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

MODELE DE DEMANDE POUR SCIAGES RESINEUX

(A recopier sur votre papier à en-tête et à nous retourner daté et signé)

Institut Technologique FCBA
Direction Qualité et Certification
10, rue Galilée
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Monsieur,

Je souhaite devenir titulaire du droit d'usage de la Marque de qualité CTB SAWN TIMBER pour les produits suivants :

- SCIAGES RESINEUX :
 - Choix : (OA) - O - 1 - 2 - 3 ou selon cahier des charges (1)
- SCIAGES UTILISES dans les emballages industriels et les palettes réutilisables
 - classes P1 – P2
- BOIS DE STRUCTURE CLASSES :
 - Essences :

Sapin, Epicéa : Classes STI – STII - STIII

Pins : Classes STI – STII - STIII

Douglas : Classes STI – STII - STIII

Bois de fermette autres débits débits de forte section

Classes à préciser pour les autres pays : ...

- CAHIER DES CHARGES
- HUMIDITE (1) :

- . Bois « frais de sciage »
- . Bois secs, préciser la classe :
 - 8 à 12 %
 - 12 à 18 %
 - 18 à 22 %

Je déclare avoir pris connaissance des Règles Générales de la Marque CTB, du Référentiel de certification CTB SAWN TIMBER, ses annexes comprises et du régime financier et je m'engage à m'y conformer, ainsi qu'à toutes ses évolutions, sans restriction ni réserve, ainsi qu'aux décisions prises ou à prendre, par FCBA en vertu desdites Règles.

Veuillez agréer, Monsieur, ...

(1) Rayer les mentions inutiles

REFERENTIEL TECHNIQUE DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

MODELE DE DEMANDE POUR LES SCIAGES FEUILLUS

(*A recopier sur votre papier à en-tête et à nous retourner daté et signé*)

Institut Technologique FCBA
Direction Qualité et Certification
10, rue Galilée
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Monsieur,

Je souhaite devenir titulaire du droit d'usage de la Marque de qualité CTB SAWN TIMBER pour les produits suivants :

- SCIAGES FEUILLUS :
- ESSENCES :
- PRODUITS :
- CHOIX (à préciser) :
- CAHIER DES CHARGES :
- HUMIDITE (1) :
 - . Bois « frais de sciage »
 - . Bois secs, préciser la classe :
 - 8 à 12 %
 - 12 à 18 %
 - 18 à 22 %

Je déclare avoir pris connaissance des Règles Générales de la Marque CTB, du Référentiel de certification CTB SAWN TIMBER, ses annexes comprises et du régime financier et je m'engage à m'y conformer, ainsi qu'à toutes ses évolutions, sans restriction ni réserve, ainsi qu'aux décisions prises ou à prendre, par FCBA en vertu desdites Règles.

Veuillez agréer, Monsieur, ...

(1) Rayer les mentions inutiles

**REFERENTIEL TECHNIQUE DE LA CERTIFICATION
CTB SAWN TIMBER**

2. Spécifications techniques pour les sciages résineux

SOMMAIRE

1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SCIAGES RESINEUX « EMPLOIS NON STRUCTURELS »

- 1.1 Domaine d'application
- 1.2 Prescriptions dimensionnelles
- 1.3 Prescriptions qualitatives des classements

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SCIAGES RESINEUX « EMPLOIS STRUCTURELS »

- 2.1 Domaine d'application
- 2.2 Prescriptions dimensionnelles
- 2.3 Prescriptions qualitatives des classements

3. COMPOSITION DES PILES

- 3.1 Emplois non structurels
- 3.2 Emplois structurels

4. SECHAGE ARTIFICIEL (option)

5. CONTROLES INTERNES

6. CONTROLES EXTERNES

- ANNEXE 1 : prescriptions qualitatives des classements selon norme NF B 53 520
- ANNEXE 2 : prescriptions qualitatives des classements selon norme NF EN 1611-1
- ANNEXE 3 : prescriptions qualitatives des classements selon norme NF EN 12246
- ANNEXE 4 : prescriptions qualitatives des classements selon norme NF B 52 001

REFERENTIEL DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

1 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SCIAGES RESINEUX « EMPLOIS NON STRUCTURELS »

1.1 Domaine d'application

Les présentes prescriptions techniques s'appliquent aux bois avivés classés selon les normes NF 53-520 - NF EN 1611-1 et NF EN 12246 ainsi qu'aux produits débités selon un cahier des charges.

1.2 Prescriptions dimensionnelles

Outre les sections figurant dans les tableaux ci-après, la certification de produit CTB SAWN TIMBER peut s'étendre à toutes autres sections commerciales moins courantes, à condition que ces sciages constituent des piles homogènes.

Sections hors sciages « palettes »

Epaisseur en mm	Largeur en mm											
	27	40	63	75	100	115	125	150	160	175	200	225
15				0								
18			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
22			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
27	x	0			0	0		0		0	0	0
32			0	0	x	x	x	x	x	x	0	0
38			0	x	x	x	x	x		0	0	0
50					0	0	0	x	0	0	0	0
63				x					x	x		
75				0	0				0	x	x	x
100					0					0	0	0

X Sections courantes

0 Sections débitées fréquemment

NB : L'entreprise doit préciser le taux d'humidité de référence.

Sections sciages « palettes »

Epaisseur en mm	Largeur en mm						
	75	80	100	120	125	145	150
15			0				
16	X		X				
18		0	0	0			
19	X		X		X		
22	X	0	X	0	X	0	X
75	X		X				X
78			0			0	
80		0	0			0	
100			X				

X Sections standard
0 Autres sections usuelles

NB : L'entreprise doit préciser le taux d'humidité de référence.

Longueurs

Toutes essences : 0,60 m à 10 m

Tolérances dimensionnelles

Sections :

- Débits de sections courantes :

- Bois frais de sciage toutes sections courantes : $\pm 1,5$ mm

- Bois sec à 20 % : épaisseur et largeur ≤ 100 mm : $-1 + 3$ mm
épaisseur et largeur > 100 mm : $-1 + 4$ mm

- Cas particulier des débits de fortes sections (1) (humidité supérieure à 30 %)

Longueurs inférieures à 5 m	: $-2 + 3$ mm :
Longueurs supérieures à 5 m	: $-2 + 4$ mm

(1) pièces ayant les caractéristiques suivantes :

- épaisseur supérieure à 75 mm
- somme (épaisseur + largeur) supérieure ou égale à 300 mm, excepté la section de 75 x 225

Longueurs :

Prédébits palettes	: $-2 \text{ mm} + 0 \text{ mm}$
Autres débits	: -0 surcote non limitée

1.3 Prescriptions qualitatives des classements

Classements normalisés

- Choix 0A (voir annexe 1)
- Choix 0-1-2-3-4 (voir annexe 2)
- Choix P1 – P2 (voir annexe 3)

Classements non normalisés

- Dans ce cas, le classement s'effectue d'après le cahier des charges du client.

2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SCIAGES RESINEUX « EMPLOIS STRUCTURELS »

2.1 Domaine d'application

Les présentes Prescriptions Techniques s'appliquent aux bois avivés, d'essences pour lesquelles il existe une norme de classement visuel pour un emploi en structure. Cette norme de classement doit être conforme à la NF EN 518 (dans l'attente de la publication de la EN 14081-1).

Les avivés sont classés selon la norme nationale du pays d'où sont issues les grumes. La norme NF EN 1912 définit les essences et les provenances acceptables et donne la classe mécanique correspondante.

Pour les bois français cette norme est la NF B 52-001.

Elle définit les classes STI, STII et STIII (voir annexe 4) qui correspondent respectivement aux classes mécaniques C30, C24 et C18.

Nota : pour les grumes provenant d'un pays pour lequel une norme de classement structurel existe mais non-référencée dans la NF EN 1912, ces bois peuvent être certifiés pour leur utilisation dans le pays d'origine.

2.2 Dimensions (cas général, hors bois de fermette et hors fortes sections

Les dimensions « cibles », c'est-à-dire les dimensions des pièces à 20 % d'humidité, tiennent compte des imprécisions dues aux déviations de sciage.

Les dimensions «cibles» et, le cas échéant, les dimensions à l'état vert, sont portées sur les étiquettes qui doivent être posées sur chacun des paquets de sciages sous certification.

2.2.1 Sections

L'écart entre la dimension de sciage à l'état vert et la dimension «cible» prend en compte la variation dimensionnelle due au retrait de séchage majorée des imprécisions de sciage. Pour obtenir la dimension «cible», on applique à la dimension de sciage à l'état vert un coefficient de retrait de 0,25 % par point d'humidité entre 30 et 20 % majoré d'1mm pour les imprécisions du sciage.

Les résultats obtenus au 1/10ème de mm sont arrondis au mm inférieur ou supérieur.

Exemple : pour une cote de sciage vert de 48 mm X 155 mm...

Epaisseur	48 mm
calcul du retrait 48X [(30-20)X 0,25] ÷ 100 =	- 1,2 mm
imprécision du sciage :	- 1 mm
	45,8 mm
arrondi à	46 mm

Largeur		155 mm
calcul du retrait	155X [(30-20)X 0,25] ÷ 100 =	- 3,8 mm
	imprécision du sciage :	
		- 1 mm
		150,2 mm
arrondi à	150 mm	

...la section «cible» est 46 mm X 150 mm. Elle correspond à la dimension qui est prise en compte dans le calcul de structure.

La cohérence de la dimension «cible» avec le bon de commande des clients ou sa confirmation par le titulaire est vérifiée lors des visites d'inspections du FCBA dans l'entreprise.

Le bon de commande doit comporter le taux d'humidité des bois commandés. Toutefois, s'il n'est pas fait référence au taux d'humidité dans le bon de commande, le titulaire interroge son client sur ce point et précise ce taux dans la confirmation de la commande.

L'inspecteur du FCBA vérifie, par mesurage de l'humidité et des dimensions, la cohérence des dimensions vertes avec les dimensions cibles.

2.2.2 Tolérances dimensionnelles (hors pièces de fortes sections)¹

Les écarts admissibles des dimensions «cibles», selon la norme NF EN 336 sont les suivants :

Classe de tolérance 1

- . épaisseurs et largeurs \leq 100 mm : - 1 ; + 3 mm
- . épaisseurs et largeurs > 100 mm : - 2 ; + 4 mm

Classe de tolérance 2

- . épaisseurs et largeurs \leq 100 mm \pm 1 mm
- . épaisseurs et largeurs > 100 mm \pm 1,5 mm

¹ (voir définition des pièces de forte section au paragraphe 2.4)

De façon générale, sauf prescription contraire de la part du client spécifiée dans la commande, la classe de tolérance 1 est appliquée.

Nota : pour les bois destinés à la fabrication des charpentes industrialisées (bois de fermette), la classe de tolérance 2 de l'EN 336, conformément à la NF EN 1059 est appliquée.

2.3 Cas des bois de fermette

Les bois de fermette ont des dimensions spécifiques, les tableaux ci-après présentent la correspondance entre les dimensions «cible» et les dimensions des sciages à l'état vert.

Sections généralement utilisées pour les bois de fermette (dimensions «cibles») :

Sections de sciage à 20% d'humidité (mm)	Epaisseur 36	Largeur cible									
		6 0	7 2	9 7	1 1	1 2	1 4	1 7	1 2	2 7	2 4

Sections minimales de débit (prenant comme hypothèse une variation dimensionnelle de sciage de $\pm 0.6\text{mm}$, sur la base d'un écart type de 0,3) :

Sections minimales de sciages à l'état vert (mm)	Epais seur 36.5	Largeur de sciage									
		6 1	7 4	9 9	1 1	1 2	1 4	1 0	1 5	1 7	2 1

Pour ces bois de fermette, en aucun cas l'épaisseur cible ne peut être inférieure à 35 mm (20% d'humidité).

Pour ce qui concerne les longueurs, les caractéristiques sont les suivantes :

- Toutes essences : 2 à 8 m
- Tolérance : 0 ; sur-cote non limitée.

Rappel : pour ce qui concerne les tolérances, la classe de tolérance 2 de l'EN 336, conformément à la NF EN 1059, est appliquée.

2.4 Cas des pièces de fortes sections

Une pièce est considérée de forte section (exceptée la section 75 x 225) si elle répond simultanément aux conditions suivantes :

- épaisseur supérieure ou égale à 75 mm
- (épaisseur + largeur) supérieure ou égale à 300 mm,

Pour ces débits, dans la mesure où les dispositions précédentes peuvent rencontrer une non applicabilité technique, la section commandée par le client correspond, sauf spécification particulière, à la section verte de débit.

Dans ces conditions, la mention suivante doit être portée sur le bon de livraison et la facture : « **Ces bois de fortes sections subiront un retrait dimensionnel dépendant des conditions climatiques de la zone de mise en œuvre** »

Par ailleurs, chaque paquet devra comporter une étiquette précisant la dimension de débit avec la mention : « frais de sciage »

Tolérances dimensionnelles pour les débits de forte section :

- Longueurs inférieures à 5 m :
 - Epaisseurs et largeur : -2 ; + 3 mm
- Longueurs supérieures à 5 m :
 - Epaisseurs et largeur : -2 ; + 4 mm

Longueurs : 0 sur-cote non limitée.

2.3 Prescriptions qualitatives des classements

classements normalisés

- classe STI – STII – STIII (voir annexe 4)

Pour les bois ayant poussés hors de France, se référer aux normes nationales du pays d'où est originaire la matière.

3 - COMPOSITION DES PILES

3.1 Emplois non structurels

Les lots de sciages peuvent être commercialisés, soit sous forme de lots homogènes correspondant à un seul choix, soit sous forme de lots de choix mélangés : (0A – O), (O, 1), (0A, O, 1).

3.2 Emplois structurels

Pour ces emplois , aucun mélange de classe de résistance n'est permis dans une même pile.

Les tableaux des choix ou classe de résistance figurant en annexes définissent les tolérances maximales correspondant aux plus mauvaises pièces du lot commercialisé ; Un lot ne doit pas comporter plus de 50 % de pièces correspondant à cette limite maximale.

4 - SECHAGE ARTIFICIEL (option)

Qualification du séchage

Pour les bois séchés ou préséchés, l'homogénéité de l'humidité varie selon la classe d'humidité et l'épaisseur (e) des sciages. De ce fait, la qualification du séchage s'effectue sur la base d'une homogénéité moyenne de sciages définie par classe de la façon suivante :

❖ Classe d'humidité 8 % à 12 %

- e < 40 mm 80 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
- 40 mm < e < 65 mm 75 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
- e > 65 mm 70 % des échantillons (H dans une fourchette de 6 %)

❖ Classe d'humidité 12 % à 18 %

- e < 40 mm 75 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
- 40 mm < e < 65 mm 70 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
- e > 65 mm 65 % des échantillons (H dans une fourchette de 6 %)

❖ Classe d'humidité 18 % à 22 %

- e ≤ 40 mm 60 % des échantillons avec H dans une fourchette de 4 %
- 40 mm < e ≤ 65 mm 60 % des échantillons avec H dans une fourchette de 4 %
- e > 65 mm 50 % des échantillons avec H dans une fourchette de 6 %

❖ Mesure de l'humidité

La méthode d'humidité est réalisée à l'aide d'un humidimètre électrique à résistivité.

Pour la mesure de l'humidité moyenne de l'échantillon, les électrodes sont enfoncées au 1/3 de l'épaisseur sans toutefois descendre en dessous de 25 mm.

La mesure est réalisée entre le tiers et la moitié de la longueur, entre le tiers et la moitié de la largeur des échantillons, et à plus de 5 cm d'un nœud.

La mesure est effectuée perpendiculairement au fil du bois.

En cas de contestation sur le moyen de mesure, les humidités sont contrôlées conformément à la Norme NF B-51 004 « Bois – méthode d'essais – détermination de l'humidité ».

❖ Echantillonnage

- 20 pièces réparties dans chaque cellule de séchage (15 débitées sur dosse, 5 débitées sur quartier).

Un résultat non conforme à la qualification du séchage impose un second prélèvement des 20 pièces selon les mêmes critères.

Outre ces contrôles, l'entreprise assure la traçabilité de chaque cycle de séchage et enregistre en regard la date et l'heure :

- la température et l'humidité relatives de l'air obtenues.
- l'humidité du bois d'au moins 4 sondes.

5. CONTROLES INTERNES

En cours de fabrication, le titulaire est tenu d'effectuer des contrôles réguliers. Pour réaliser ces opérations, le chef d'entreprise doit fournir les moyens de contrôle appropriés et désigner une ou plusieurs personnes pour maintenir constamment les caractéristiques techniques des produits certifiés.

Par ailleurs, l'entreprise doit disposer d'au moins une personne titulaire du diplôme professionnel de "classeur" ou affecter au poste de tri-classement un personnel qualifié lors de l'instruction du dossier.

➤ Contrôle de la section

Moyen : instruments de mesure (Pied à coulisse, ou mètre classe 2).

Méthode : contrôle de l'épaisseur et de la largeur des sciages sur 1, 2 ou 3 points suivant la longueur des produits.

Périodicité :

- à chaque changement de production ou d'outils
- toutes les 4 heures pour les outils dont la coupe est supérieure à 4 heures.

Enregistrements : l'enregistrement de ces contrôles est réalisé par un opérateur et validé quotidiennement par le responsable de production.

Echantillonnage : minimum 2 produits : 1 produit non conforme entraîne une action corrective.

➤ Contrôle des longueurs

Moyen : mètre ruban

Méthode : Contrôle sur un point.

Périodicité : Une fois par jour.

Echantillonnage : 4 pièces prélevées sur 3 piles de longueurs différentes.

Enregistrements : l'enregistrement de ces contrôles est réalisé par un opérateur et validé quotidiennement par le responsable d'équipe.

➤ Contrôle du classement d'aspect

Moyen : personne qualifiée affectée au poste de tri-classement

Méthode : visuelle.

Périodicité : permanente.

Echantillonnage : ensemble des sciages.

➤ Contrôle des bois séchés artificiellement (option)

Moyen : responsable de l'installation de séchage ou personne chargée des expéditions

Méthode : voir chapitre 4

Périodicité : chaque cycle de séchage

Echantillonnage : voir chapitre 4

➤ Réclamations

L'entreprise dispose d'un support pour l'enregistrement des réclamations (cahier, classeur...) des clients, qu'elles soient fondées ou non, en précisant au minimum pour chacune d'elles :

Le nom du client non satisfait

La date de réception de la réclamation

L'objet de la réclamation

La personne concernée pour l'intervention

La nature de l'action corrective interne

La date de clôture de l'intervention

6. CONTROLES EXTERNES

Nombre de visites d'inspections annuelles :

Volume annuel de sciages mis sous certification	Nombre d'inspections
< à 3000 m ³	1
De 3001 à 6000 m ³	1.5 *
De 6001 à 12000 m ³	2.0
> à 12000 m ³	2

* 3 visites tous les deux ans

Ces inspections concernent :

La vérification du classement et des dimensions de lots identifiés en respectant, au minimum, les règles d'échantillonnage indiquées ci-après.

Pour les bois de structure dont le taux d'humidité est supérieur à 30 % (hors débits de forte section), l'inspecteur technique effectue une correction de 0,25 % par point d'humidité, pour juger du respect de la dimension cible si l'humidité constatée n'est pas l'humidité finale d'emploi.

Le contrôle de l'humidité pour les bois commercialisés secs.

Des contrôles peuvent être réalisés chez le client final. Dans ce cas, le titulaire est avisé afin qu'il puisse y assister ou s'y faire représenter. La date est fixée par le Centre technique du Bois et de l'Ameublement.

➤ Echantillonnage

□ **Vérification du classement**

- échantillon : 3 piles minimum
- nombre de pièces prélevées et limites d'acceptation (voir tableaux ci-après)

Tous sciages hors débits fermette NQA = 10

Nombre de pièces dans une pile	Nombre de pièces à prélever	Limite d'acceptation	Refus ou contrôle total
16 – 25	5	1	2
26 - 50	8	2	3
51- 90	13	3	4
91- 150	20	5	6
151 -280	32	7	8
281- 500	50	10	11

Débits fermette NQA = 4

Nombre de pièces dans une pile	Nombre de pièces à prélever	Limite d'acceptation	Refus ou contrôle total
26 - 50	8	0	1
51- 90	13	1	2
91- 150	20	2	3
151 -280	32	3	4
281- 500	50	5	6

Vérification de la précision des dimensions

- échantillon : 3 piles minimum (les mêmes pièces qui ont fait l'objet de la vérification du classement)

- nombre de pièces prélevées : idem que pour la vérification du classement

Vérification de l'humidité des bois séchés

- échantillon : 3 piles minimum
- nombre de pièces prélevées : 20 (10 débitées sur dosse, 5 sur quartier)
- Méthode et limite d'acceptation : selon méthode définie au chapitre 4.

PRESCRIPTIONS QUALITATIVES DES CLASSEMENTS D'ASPECT SELON NORME NF B 53 520

Classement spécifique réservé aux sciages de pins - Définition du choix OA

CRITERES DE CLASSEMENT		CRITERES DE CLASSEMENT		CRITERES DE CLASSEMENT		CRITERES DE CLASSEMENT	
Nœuds	exclus en P	Fentes		Bleuissement	Exclu	Flache	Exclu, sauf tolérance pour pièce L > 3 m d'une légère flache en bout en CP et sur 10 % pièces sur lot
Nœuds adhérents de face ou de rive	tolérés en CP si en petit nombre et de Ø maxi 15 mm	en bout de rive de face Bois de compression Inclinaison de fil	Exclues Exclues Exclues Exclu A définir par cahier des charges	Pourritures diverses Trous de vers (piqûres) Particularités de débit Débit sur quartier Faux quartier Dosse Cœur enfermé Cœur découvert	Exclues Non admis Indifférent		
limitation en rive plats	exclus sur rives exclus	Entre écorce Bois ronceux	Exclue Exclu		Exclu	Déformation	Exclue
double « moustache »					Exclu	Gerces	Exclues
Nœuds partiellement adhérents	exclus						
Nœuds non adhérents	non exclus						
Nœuds vicieux ou pourris	exclus						
Poches de résine	exclus						

P : parement CP : contre parement

**PREScriptions QUALITATIVES DES CLASSEMENTS SELON NORME NF EN
1611-1**

ANNEXE 2

DEFINITION DES CHOIX (suite) – (selon norme NF EN 1611-1)

		SINGULARITES ET/OU ALTERATIONS BIOLOGIQUES			
		Classement sur deux faces ou sur quatre faces (préfixe G2- ou G4-)			
		Choix 0	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Dimension des nœuds sur la face classée	Sain adhérent	10% de la largeur de la pièce + 10mm.	10% de la largeur de la pièce + 20mm	10% de la largeur de la pièce + 35mm	10% de la largeur de la pièce + 50mm.
	Morts ou partiellement adhérents	10% de la largeur de la pièce	10% de la largeur de la pièce + 10mm.	10% de la largeur de la pièce + 20mm.	10% de la largeur de la pièce + 50mm.
	A entre écorce	Exclu	10% de la largeur de la pièce	10% de la largeur de la pièce + 15mm	10% de la largeur de la pièce + 40mm
	Pourris ou sautant	Exclu	Exclu	10% de la largeur de la pièce + 15mm	10% de la largeur de la pièce + 40mm
Nombre total de nœuds sur la face classée	sur le mètre linéaire le plus pénalisé par les nœuds)	2	4	6	Non limité
Dont nœuds :	à entre écorce	0	1	2	5
	sautant ou pourri		0		
	Plats ou tranchants	0	4	6	Non limité
Classement sur les faces (préfixe G4-)					
		0	1	2	3
Dimension des nœuds sur les rives	Sains et adhérents	50% de l'épaisseur (Pas plus que le maximum permis pour un nœud de face)	90% de l'épaisseur	100% de l'épaisseur	100% de l'épaisseur
	Morts ou partiellement adhérents	33 % de l'épaisseur (Pas plus que le maximum permis pour un nœud de face)	67% de l'épaisseur	75 % de l'épaisseur	100 % de l'épaisseur
	A entre écorce	0 (Pas plus que le maximum permis pour un nœud de face)	33% de l'épaisseur	50% de l'épaisseur	90% de l'épaisseur
	Sautant ou pourris	0 (Pas plus que le maximum permis pour un nœud de face)	0	50% de l'épaisseur	90 % de l'épaisseur
Nombre total de nœuds sur les rives	Sur le mètre le plus pénalisé de chaque rive	1	2	4	Non limité
Dont nœuds	A entre écorce, sautant ou pourris	0	1	2	3

DEFINITION DES CHOIX (suite)

SINGULARITES ET/OU ALTERATIONS BIOLOGIQUES					
Classement sur deux faces ou sur quatre faces (préfixe G2- ou G4-)					
		Choix 0	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Entre écorce sur la face classée	Nombre sur le mètre le plus pénalisé	0	2	2	4
	Longueur totale	0	100 mm	200 mm	300 mm
Poches de résine sur la face classée	Nombre sur le mètre le plus pénalisé	2	4	4	4
	Longueur totale	75 mm	100 mm	200 mm	300 mm
Bois résiné sur n'importe quel côté	% de la surface	Exclu	Exclu	30% de la surface	50% de la surface
Bois de compression sur n'importe quel côté	% de la surface	Exclu	10% de la surface	30% de la surface	50% de la surface
Pente de fil anormale sur n'importe quel côté	Incluant la ronce, le fil tranché et les déviations semblables	Exclue	Exclue	Permise	Permise
Pourriture sur n'importe quel côté	Présence		Exclue		
Discolorations ou échauffures sur n'importe quel côté	Profonde % de la surface	Exclus	Exclus	10% de la surface	50% de la surface
	Superficielle % de la surface	Exclus	Exclus	20% de la surface	100% de la surface
Dégâts d'insectes sur n'importe quel côté	Présence de piqûres non actives	Exclus	Exclus	Exclus	Piqûres noires sur 15% de la surface
Flache	Largeur sur la face	3 mm	5 mm	10 mm	30 mm
	Epaisseur sur la rive	3 mm	5 mm	10 mm	20 mm
	Longueur (% de la longueur de la pièce sur chaque arête	20 %	20 %	30 %	50 %
Moelle	Présence	exclue	Permise	Permise	Permise

ANNEXE 2
(fin)

DEFINITION DES CHOIX (fin)

		SINGULARITES ET/OU ALTERATIONS BIOLOGIQUES			
		Classement sur deux faces ou sur quatre faces (préfixe G2- ou G4-)			
		Choix 0	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Fentes sur la face classée	Fente en bout à chaque extrémité (% de la largeur de la pièce)	100 %	100 %	150 %	200 %
	Fentes de face (% de la longueur de la pièce)				
	Epaisseur < 60mm	10 %	25 %	35 %	75 %
	Epaisseur > 60 mm	10 %	33 %	50 %	90 %
Déformations	Fentes traversantes (% de la longueur de la pièce)	exclues	exclues	exclues	20 %
	Flèche de face				
	Epaisseur < 45 mm	10 mm/2m	10 mm/2 m	15 mm/2m	50 mm/2m
	Epaisseur > 45 mm	10 mm/2m	10 mm/2m	10 mm/2m	20 mm/2m
	Flèche de rive	4 mm/2m	4 mm/2m	4 mm/2m	10 mm/2m
	Gauchissement (% de la largeur / 2m)	8 %	8 %	10 %	10%
Tuilage (% de la largeur)		3 %	3 %	3 %	5 %

ANNEXE 3

**PRESCRIPTIONS QUALITATIVES DES CLASSEMENTS DES SCIAGES
UTILISES DANS LES PALETTES ET LES EMBALLAGES SELON NORME NF
EN 12246**

Critères	Classe P1	Classe P2
Nœuds	Sur les deux faces, les nœuds doivent être mesurés conformément au 4.1.2 de l'EN 1310 :1997. Ils doivent pas être pris en compte sur les rives. Les nœuds groupés doivent être considérés comme des nœuds individuels.	
Nœud adhérent, partiellement adhérent ou mort	≤ 33 % de la largeur de la pièce	≤ 60 % la largeur de la pièce
Nœud pourri	≤ 20 mm	≤ 30 mm
Nœud moustache	Permis	Permis
1 Cœur découvert	Permis sur une face	Permis sur une face
2 Cœur enfermé	Permis	Permis
3 Fentes	Les fentes sont prises en compte sur les bouts, sur les faces et sur les rives. On doit les mesurer conformément à l'EN 1310	
Fente de face	Permise (1)	Permise (1)
Fente traversante (dans les planches)	1 fente dans la planche ≤ 1 largeur de la planche	1 fente dans la planche ≤ 2 largeur de la planche
Fente traversante (dans les chevrons et les dés)	Non permise	Non permise
4 Poche de résine	Permise sur une face seulement	Permise sur une face seulement
5 Entre écorce	Non permise	Non permise
6 Bleuissement	Voir (2)	Voir (2)
Altération biologique excepté le bleuissement	Non permise	Non permise
7 Piqûre active	Non permise	Non permise
8 Piqûre noire	Permise jusqu'à 5 trous de diamètre ≤ 3 mm	Permise jusqu'à 5 trous de diamètre ≤ 3 mm
Flaches (sans écorce) (3)	On doit mesurer les flaches conformément au 4.8 de l'EN 1310 :1997 Permise jusqu'à 25 % de la longueur de la pièce, jusqu'à 33% de l'épaisseur et permise des deux côtés d'une face si ≤ 10 mm de chaque côté.	Permise jusqu'à 30% de la longueur de la pièce, jusqu'à 50% de l'épaisseur et permise des deux côtés d'une face si ≤ 20 mm de chaque côté.
1) à l'exception de l'endroit du clouage (se référer aux normes de produit correspondantes) 2) les propriétés mécaniques ne sont pas affectées par le bleuissement. Le bleuissement peut être évité par le séchage à l'étuve ou d'autres moyens. 3) si les flaches sont à exclure, les normes de produits ou contrats peuvent le définir.		

ANNEXE 4

PRESCRIPTIONS QUALITATIVES DES CLASSEMENTS VISUELS DES BOIS DE STRUCTURE POUR LES GRUMES PROVENANT DES FORETS FRANCAISES

SELON NORME NF B 52001 de décembre 1998

Définition des classes de résistance

Essences	Position ou nature du critère	CLASSE ST I ⁽¹⁾			CLASSE ST II			CLASSE ST-III		
		Largeur des cernes d'accroissement (mm)			Diamètre des nœuds					
<i>Sapin - Épicéa - Pins</i>		6			8			10		
<i>Douglas</i>		8			10			12		
<i>Sapin - Épicéa - Douglas</i>	sur la face ⁽²⁾	Ø 1/6 de l et 30 mm			Ø 1/2 de l et 50 mm			Ø 3/4 de l et 100 mm		
	sur la rive	Ø 2/3 de l'épaisseur de la rive Ø 40 mm								
<i>Pins</i>	sur la face ⁽²⁾	Ø 1/10 de l et Ø 15 mm			Ø 1/3 de l et Ø 50 mm			Ø 2/3 de l et Ø 100 mm		
	sur la rive ⁽³⁾	Ø 1/3 de e et Ø 15 mm			Ø 1/2 de e et Ø 30 mm			Ø 1/2 de e et Ø 30 mm		
					Fentes ⁽⁴⁾					
Toutes essences	traversantes	longueur deux fois la largeur de la pièce						longueur 600 mm		
	non traversantes	longueur moitié de la longueur de la pièce						non limitée		
					Grosse poche de résine					
Toutes essences		non admise			admise si < 80 mm					
					Entre-écorce					
Toutes essences		non admise			non admise					
					Pente de fil (en %)					
Toutes essences	locale	10 %			25 %					
	générale	7 %			16 %					
					Flaches					
Toutes essences	longueur	non admises			< 1/3 de la longueur de la pièce et < 100 cm					
	largeur				< 1/3 de l'épaisseur de la rive					
					Altérations biologiques					
Toutes essences	bleu - traces de gui				Admis					
	piqûres noires	Admises si elles apparaissent sur une seule face								
	échauffure				Non admise					
					Déformation maximale en mm pour une longueur de 2 m					
Toutes essences	flèche de face (mm)	< 10			< 20					
	flèche de rive (mm)	< 8			< 12					
	Gauchissement	1 mm / 25 mm de largeur			2 mm / 25 mm de largeur					
	Tuilage				pas de restrictions					

(1) Pour le Douglas uniquement dans les sections inférieures à 50*150 mm (ou 750 mm²), les pièces contenant de la moelle sont exclues donc déclassées en ST II. Cette mesure tient compte de la relative jeunesse du massif de cette essence, et pourra donc être révisée lors des éléments nouveaux le permettront.

(2) l = largeur de la pièce,

(3) e = épaisseur de la rive,

(4) La longueur des fentes est reliée à l'humidité et par conséquent, les limites données au tableau sont seulement applicables au moment du classement.

**REFERENTIEL TECHNIQUE DE LA CERTIFICATION
CTB SAWN TIMBER**

3. Spécifications techniques pour les sciages feuillus

SOMMAIRE

1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SCIAGES FEUILLUS

- 1.4 Domaine d'application
- 1.5 Prescriptions dimensionnelles
- 1.6 Prescriptions qualitatives des classements

3. COMPOSITION DES PILES

4. CONDITIONNEMENT

5. SECHAGE ARTIFICIEL (option)

6. CONTROLES INTERNES

7. CONTROLES EXTERNES

- ANNEXE 1A/ 1B : prescriptions qualitatives des classements de plots dépareillés et semi avivés selon norme EN 975-1.
- ANNEXE 2A/ 2B : prescriptions qualitatives des classements des frises et avivés selon norme EN 975-1
- ANNEXE 3 : prescriptions qualitatives des classements des prédébits de hêtre selon norme EN 975-1
- ANNEXE 4 : prescriptions qualitatives des classements des pièces équarries de chêne selon norme EN 975-1.
- ANNEXE 5 – prescriptions qualitatives des classements pour les frises et avivés classées selon le choix QF4.

REFERENTIEL TECHNIQUE DE CERTIFICATION CTB SAWN TIMBER

1 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES SCIAGES FEUILLUS

1.1 Domaine d'application

Les présentes prescriptions techniques s'appliquent aux sciages de chêne et de hêtre débités selon la norme européenne NF EN 975-1. Ou selon cahier des charges ainsi qu'aux autres essences feuillues débitées selon les spécifications des clients.

1.2 Prescriptions dimensionnelles

Surfaces de sciage à appliquer aux frises, avivés, carrelets, plots dépareillés, plateaux semi-avivés, et prédebits .

A partir des dimensions commerciales courantes (humidité de référence 8/12 %), le tableau ci-après présente les surfaces de sciage à appliquer pour le chêne et le hêtre pour une variation maximale de la précision de $\pm 1,5$ mm à l'état « vert ».

Pour les autres essences, se référer à la réglette « variation d'humidité et variation dimensionnelle des bois ».

A la valeur indiquée par la réglette, il convient d'intégrer la variation de la précision du sciage.

- Surfaces à appliquer pour les bois frais de sciages (hors pièces équarries).

Dimensions commerciales de référence (en mm) Humidité 8 à 12 %	Dimensions minimales sciées à l'état vert (en mm)	
	CHENE	HETRE
18	20	20
22	24	25
25	27	28
27	29,5	30
30	33	34
34	37	38
41	44	45
45	48	50
50	54	55
54	58	60
60	65	67
65	70	72
70	76	78
80	87	89
90	97	99
100	108	110
110	118	120
120	129	131
130	140	143
140	151	154
150	165	168
160	176	179
170	187	190
180	198	201
190	209	212
200	220	224

- Tolérances dimensionnelles
- Toutes sections (hors pièces équarries)
 - . humidité supérieure à 30 % : $\pm 1,5$ mm
 - . humidité 8 à 12 %
 - . épaisseur et largeur ≤ 100 : -1 + 4 mm
 - . épaisseur et largeur > 100 : -2 + 4 mm
- sections pièces équarries : (humidité supérieure à 30 %)
 - . longueurs inférieures ou égales à 3 m : ± 2 mm
 - . longueurs supérieures à 3 m : ± 4 mm
- sur-longueurs :
 - . frises, avivés, carrelets : + 15 à 30 mm (sauf exigences particulières du client)
 - . plots dépareillés et plateaux semi-avivés : + 30 mm minimum
 - . pièces équarries : + 30 mm minimum
 - . prédébits : selon cahier des charges.

1.3. Prescriptions qualitatives des classements

Classements normalisés

- plots dépareillés et semi-avivés (voir annexes 1A et 1B)
- frises et avivés (voir annexes 2A et 2B)
- prédébits de hêtre (voir annexe 3)
- pièces équarries (voir annexe 4).

Classements non-normalisés

Dans ce cas, le classement s'effectue d'après le cahier des charges des clients.

Pour le chêne un choix supplémentaire a été créé à la demande de la profession (QF4) (voir annexe 5).

2. COMPOSITION DES PILES

Les lots de sciage peuvent être commercialisés, soit sous forme de :

- Piles homogènes un seul choix, une seule dimension
- Piles de même choix et section, mais de longueurs différentes.
- Piles constituées d'un mélange de différents choix clairement identifiés, de sections et de longueurs identiques.*
- Piles constituées d'un mélange de différents choix clairement identifiés de sections et longueurs différentes.**

Dans ces deux derniers cas, il doit être fait état, dans les documents commerciaux et sur la déclaration de conformité ou l'étiquette informative, de la répartition des longueurs ou de la répartition des choix.

* Limité aux frises, avivés et pièces équarries.

** Limité aux prédébits.

3. CONDITIONNEMENT

Bois « frais de sciage »

Les sciages doivent être empilés sur des liteaux d'épaisseur régulière, dont l'alignement ne doit pas occasionner de déformation.

Par ailleurs, les essences utilisées pour la fabrication des liteaux ne doivent pas altérer le bois après séchage (coloration).

Lorsque les conditions climatiques l'exigent, l'entreprise doit mettre en œuvre des moyens pour limiter les gerces et les fentes en bout.

Nota : Cependant, à certaines périodes de l'année, des gerces ou des fentes irréversibles peuvent apparaître malgré toutes les précautions mises en œuvre.

Bois secs

Les sciages séchés artificiellement seront stockés bois sur bois et emballés sous film plastique* ; leur stockage s'effectuera sous abri.

* Ce type de conditionnement n'est pas exigé pour les plots dépareillés et semi-avivés .

4 - SECHAGE ARTIFICIEL (option)

Qualification du séchage

Pour les bois séchés ou préséchés, l'homogénéité de l'humidité varie selon la classe d'humidité et l'épaisseur (e) des sciages. De ce fait, la qualification du séchage s'effectue sur la base d'une homogénéité moyenne de sciages définie par classe de la façon suivante :

- ❖ Classe d'humidité 8 % à 12 %
 - e < 40 mm 80 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
 - 40 mm < e < 65 mm 75 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
 - e > 65 mm 70 % des échantillons (H dans une fourchette de 6 %)
- ❖ Classe d'humidité 12 % à 18 %
 - e < 40 mm 75 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
 - 40 mm < e < 65 mm 70 % des échantillons (H dans une fourchette de 4 %)
 - e > 65 mm 65 % des échantillons (H dans une fourchette de 6 %)
- ❖ Classe d'humidité 18 % à 22 %

- $e \leq 40 \text{ mm}$ 60 % des échantillons avec H dans une fourchette de 4 %
- $40 \text{ mm} < e \leq 65 \text{ mm}$ 60 % des échantillons avec H dans une fourchette de 4 %
- $e > 65 \text{ mm}$ 50 % des échantillons avec H dans une fourchette de 6 %

❖ Mesure de l'humidité

La méthode d'humidité est réalisée à l'aide d'un humidimètre électrique à résistivité. Pour la mesure de l'humidité moyenne de l'échantillon, les électrodes sont enfoncées au 1/3 de l'épaisseur sans toutefois descendre en dessous de 25 mm. La mesure est réalisée entre le tiers et la moitié de la longueur, entre le tiers et la moitié de la largeur des échantillons, et à plus de 5 cm d'un nœud. La mesure est effectuée perpendiculairement au fil du bois.

En cas de contestation sur le moyen de mesure, les humidités sont contrôlées conformément à la Norme NF B-51 004 « Bois – méthode d'essais – détermination de l'humidité ».

❖ Echantillonnage

- 20 pièces réparties dans chaque cellule de séchage (15 débitées sur dosse, 5 débitées sur quartier).

5 - CONTROLE INTERNE

En cours de fabrication, le titulaire est tenu d'effectuer des contrôles réguliers. Pour réaliser ces opérations, le chef d'entreprise doit fournir les moyens de contrôle appropriés, et désigner une ou plusieurs personnes pour maintenir constamment les caractéristiques techniques des produits certifiés.

Par ailleurs, l'entreprise doit disposer d'au moins une personne titulaire du diplôme professionnel de "classeur" ou être affectée au poste de tri-classement du personnel qualifié lors de l'instruction du dossier.

➤ Contrôle de la section

Moyen : instruments de mesure (Pied à coulisse, ou mètre classe 2).

Méthode : contrôle de l'épaisseur et de la largeur des sciages sur 1, 2 ou 3 points suivant la longueur des produits.

Périodicité :

- à chaque changement de production ou d'outils
- toutes les 4 heures pour les outils dont la coupe est supérieure à 4 heures.

Enregistrements : l'enregistrement de ces contrôles est réalisé par un opérateur et validé quotidiennement par le responsable de production.

Echantillonnage : minimum 2 produits : 1 produit non conforme entraîne une action corrective.

➤ **Contrôle des longueurs**

Moyen : mètre ruban

Méthode : Contrôle sur un point.

Périodicité : Une fois par jour.

Enregistrements : l'enregistrement de ces contrôles est réalisé par un opérateur et validé quotidiennement par le responsable d'équipe.

Echantillonnage : 4 pièces prélevées sur 3 piles de longueurs différentes.

➤ **Contrôle du classement d'aspect**

Moyen : personne qualifiée affectée au poste de tri-classement

Méthode : visuelle.

Périodicité : permanente.

Echantillonnage : ensemble des sciages.

➤ **Contrôle du conditionnement**

Moyen : responsable de production

Méthode : visuelle

Périodicité : permanente

Echantillonnage : l'ensemble des piles.

➤ **Contrôle des bois séchés artificiellement (option)**

Moyen : responsable de l'installation de séchage ou personne chargée des expéditions

Méthode : voir chapitre 4

Périodicité : par cycle de séchage lors de la mise sous film des sciages

Echantillonnage : voir chapitre 4

Moyen : responsable de production

Méthode : visuelle.

Périodicité : permanente.

Echantillonnage : ensemble des piles.

➤ **Réclamations**

L'entreprise doit ouvrir un support de réclamation (cahier, classeur...) et tient à jour les enregistrements concernant toutes les réclamations des clients, qu'elles soient fondées ou non, en précisant au minimum pour chacune d'elles :

Le nom du client non satisfait

La date de réception de la réclamation

L'objet de la réclamation

La personne concernée pour l'intervention

La nature de l'action corrective interne

La date de clôture de l'intervention

6. CONTROLES EXTERNES

Nombre de visites d'inspection annuelles :

Volume annuel de sciages mis sous certification	Nombre d'inspections
< à 3000 m ³	1
De 3001 à 6000 m ³	1.5 *
De 6001 à 12000 m ³	2.0
> à 12000 m ³	2

* 3 visites tous les deux ans

Ces inspections concernent :

- La vérification du classement et des dimensions de lots identifiés en respectant les règles d'échantillonnage indiquées ci-après.
- Le contrôle de l'humidité pour les bois commercialisés secs.

Des contrôles peuvent être également réalisés chez le client. Dans ce cas, le titulaire est avisé afin qu'il puisse y assister ou s'y faire représenter. La date est fixée par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement.

➤ Echantillonnage

Vérification du classement :

Nombre de piles prélevées :

- prédébits : 3 piles minimum
- pièces équarries : 2 piles minimum
- autres produits : 5 piles minimum

Nombre de pièces prélevées par pile et limites d'acceptation (voir tableau ci-après).

Plots dépareillés et semi-avivés

Epaisseurs	Nombre de plateaux à prélever	Limite d'acceptation	Refus ou contrôle total	Nombre de NC acceptés pour une surcote d'1 mm
< 34 mm	15	2	3	2
Entre 34 mm et 54 mm	10	2	3	1
> 54 mm	6	1	2	1

Frises – Avivés – Prédébits

Nombre de pièces dans une pile	Nombre de pièces à prélever	Limite d'acceptation*	Refus ou contrôle total	Nombre de NC acceptés pour une surcote d'1 mm
51 – 90	13	3	4	1
91 – 150	20	5	6	2
151 – 280	32	7	8	3
281 – 500	50	10	11	4
501 – 1200	80	14	15	5

Pièces équarries (poutres)

< 51	10	2	3	1
------	----	---	---	---

Méthode : idem que contrôles internes.

Vérification des dimensions

Echantillonnage :

- nombre de piles : idem que pour le classement
- nombre de pièces prélevées : idem que pour la vérification du classement

Vérification de l'humidité des bois séchés

Echantillonnage :

- nombre de piles : 3 piles minimum
- nombre de pièces prélevées : 20 (15 débitées sur dosse, 5 débitées sur quartier)
- méthode et limite d'acceptation : selon méthode définie au chapitre 4.

ANNEXE 1A

Classement qualitatif d'aspect des sciages de chêne (Plots dépareillés et semi-avivés)

CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES	CHOIX			
	QB-A	QB-1	QB-2	QB-3
	Minimum permis dans le choix	Minimum permis dans le choix	Minimum permis dans le choix	Minimum permis dans le choix
LARGEUR	Les dimensions indiquées sont les largeurs du plateau central, mesurées mi-longueur, sous écorce, à l'état frais de sciage, sans réduction pour le retrait.			
Plot	350 mm à 390 mm 400 mm à 490 mm 500 mm à 590 mm 600 mm à 690 mm 700 mm et plus	250 mm à 290 mm 300 mm à 390 mm 400 mm à 490 mm 500 mm à 590 mm 600 mm à 690 mm 700 mm et plus		
Plateau dépareillé	250 mm à 290 mm ; 300 mm à 390 mm ; 500 mm à 590 mm ; 600 mm à 690 mm ; 700 mm et plus			
LONGUEUR Plot	3 m et plus de 100 mm en 100 mm	2 m et plus de 100 mm en 100 mm		2 m et plus de 100 mm en 100 mm avec une tolérance de 10% de plateaux de 1 m à 1,9 m
Plateau dépareillé	2 m et plus de 100 mm en 100 mm			
DECOUVERT	80 mm hors aubier sur toute la longueur du plateau	80 mm hors aubier (mesuré à mi-longueur du plateau)		60 mm hors aubier (mesuré à mi-longueur du plateau)
CARACTERISTIQUES QUALITATIVES	CHOIX			
	QB-A	QB-1	QB-2	QB-3
	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix
NOEUD				
Sain adhérent, partiellement adhérent ou mort	1 de 20 mm ou l'équivalent par 2 m de longueur	1 de 40 mm ou l'équivalent par 2 m de longueur Nœud plus gros isolé permis sur 25% des pièces avec réduction de volume	1 de 80 mm ou l'équivalent par 2 m de longueur Nœud plus gros isolé permis sur 25% des pièces avec réduction de volume	Permis sans limitation sauf si des restrictions figurent dans le document contractuel
Pourri	Exclu	Exclu	Permis sur 10% des pièces, dans les limites définies ci-dessus	Permis sans limitation, sauf si des restrictions figurent dans le document contractuel
Patte de chat	Permise dans les mêmes limites que celles définies pour les nœuds ci-dessus			
FENTE	Les fentes sont prises en compte par leur présence, sans limitation de dimensions			
Fente de cœur	Permise avec réduction de volume (note 2)			
Gélivure	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Limités à préciser par accord contractuel
Roulure	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Limités à préciser par accord contractuel
Cœur étoilé	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE2)	Limités à préciser par accord contractuel
Gerce	Limités à préciser par accord contractuel			Permise

ANNEXE 1A (fin)

Claassement qualitatif d'aspect des sciages de chêne (Plots dépareillés et semi-avivés)

CARACTERISTIQUES QUALITATIVES	CHOIX						
	QB-A	QB-1	QB-2	QB-3			
	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix			
GRAIN							
Fin (cernes réguliers < 3 mm)	A préciser dans le contrat	A préciser dans le contrat	-	-			
Mi-fin (cernes réguliers ≤ 4.5mm)	Permis sauf spécifications contractuelles	Permis sauf spécifications contractuelles	-	-			
Grossier	Exclu	Permis	-	-			
FIL	La pente de fil est estimée visuellement, sauf stipulation contraire précisée par contrat						
Pente de fil	Fil droit	Fil approximativement droit	Fil incliné admis	Pas de limite			
Fil tors	Exclu	Exclu	Permis	Permis			
Madrure : ronce	Exclue	Exclue	Permise	Permise			
ENTRE ECORCE	-						
Superficielle	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permise si isolée (NOTE 1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permise	Permise			
Traversante	Exclue	Exclue	Exclue	Permise			
AUBIER	-						
Sain	Permis sur chaque rive de la pièce si de largeur ≤ 40mm. Au-delà, permis avec réduction de volume		Permis	Permis			
Altéré	Exclu	Exclu	Permis avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis			
LUNURE	Exclue	Exclue	Exclue	Permise			
COULEUR	-						
Hétérogène	Exclue	Permise sauf stipulation contraire par contrat	Permise	Permise			
Claire	A préciser par contrat	A préciser par contrat	-	-			
DISCOLORATIONS	-						
Cœur brun	Exclu	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis	Permis			
Queue de vache	Exclue	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis	Permis			
Veine noire	Exclue	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis	Permis			
ECHAUFFURE	Exclue	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permise, sauf spécification contraire par contrat			
POURRITURE	Exclue	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permise, sauf spécification contraire par contrat			
ATTAQUE D'INSECTES	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permis et isolé (NOTE1) avec réduction de volume (NOTE 2)	Permise, sauf spécification contraire par contrat			
DEFORMATIONS	Limites à préciser par accord contractuel			Permises, sauf spécification contraire par contrat			
NOTE 1 : « Permis si isolé » signifie qu'une seule des singularités, parmi celles objet de cette note, peut exister sur la pièce.							
NOTE 2 : La réduction de volume doit être faite par accord entre l'acheteur et le vendeur.							

ANNEXE 1 B

Classement qualitatif d'aspect des sciages de hêtre (Plots dépareillés et semi-avivés)

Caractéristiques dimensionnelles	CHOIX				
	F-B A	F-B 1	F-B 2	F-B 3	
	Minimum permis dans le choix	Minimum permis dans le choix	Minimum permis dans le choix	Minimum permis dans le choix	
LARGEUR	Les dimensions ci-dessous sont les largeurs du plateau central, mesurées mi-longueur, sous écorce, à l'état frais de sciage, sans réduction pour le retrait.				
	400 mm avec une tolérance de 10% de plots central de 350 mm à 390mm	400 mm avec tolérance de 20% de plots central de 350 mm à 390mm	350 mm avec tolérance de 20% de lots central de 300 mm à 340mm	300 mm	
	Cette largeur est ramenée à 380mm pour les plots constitués de plateaux d'épaisseur < 35mm				
LONGUEUR					
Plot	3 m et plus, de 100 mm en 100 mm, avec tolérance de 10% de plots de 2,5 m à 2,9 m				
Plateau dépareillé	1 m et plus, de 100 mm en 100 mm, avec 10% de plateaux de 1 m à 1,7 m				
DECOUVERT	Mesuré à mi-longueur du plateau				
Plot	150 mm	120 mm	120 mm	120 mm	
Plateau dépareillé	100 mm	100 mm	100 mm	100 mm	
CARACTERISTIQUES qualitatives	CHOIX				
	F-B A	F-B 1	F-B 2	F-B 3	
	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	
NOEUDS					
Sains adhérents ou partiellement adhérents	Pour 70 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 50 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 30 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pas de limitation	
	Pour 30 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 50 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 70 % des pièces du lot Exclus sur une face		
Morts	Pour 70 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 50 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 30 % des pièces du lot Exclus sur une face	Permis avec réduction de volume (NOTE 4)	
	Pour 30 % des pièces du lot Permis avec réduction de volume (NOTE 4)	Pour 50 % des pièces du lot Permis avec réduction de volume (NOTE 4)	Pour 70 % des pièces du lot Permis avec réduction de volume (NOTE 4)		
Pourris	Pour 70 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 50 % des pièces du lot Exclus sur une face	Pour 30 % des pièces du lot Exclus sur une face	Permis avec réduction de volume (NOTE 4)	
	Pour 30 % des pièces du lot Permis avec réduction de volume (NOTE 4)	Pour 50 % des pièces du lot Permis avec réduction de volume (NOTE 4)	Pour 70 % des pièces du lot Permis avec réduction de volume (NOTE 4)		
Pattes de chat	Dans les mêmes limites que celles définies ci-dessus pour les noeuds isolés				
FENTES	Les fentes sont prises en compte par leur présence, sans limitation de dimensions				
Fentes de cœur Gélivures Roulures Cadranure : cœur étoilé	Pour 70 % des pièces du lot Exclues	Permises si perpendiculaire aux faces acceptées avec réduction de volume si inclinées par rapport aux faces (NOTE 4)	Permises si perpendiculaire aux faces acceptées avec réduction de volume si inclinées par rapport aux faces (NOTE 4)	Permises si perpendiculaire aux faces acceptées avec réduction de volume si inclinées par rapport aux faces (NOTE 4)	
	Pour 30 % des pièces du lot Permises si perpendiculaires aux faces : acceptées avec réduction de volume si inclinées par rapport aux faces (NOTE 4)				
Gerces	Exclues	Exclues	Permises occasionnellement (NOTE 5)	Permises	

ANNEXE 1 B (fin)

Classement qualitatif d'aspect des sciages de hêtre - (Plots dépareillés et semi-avivés)

CARACTERISTIQUES qualitatives	CHOIX			
	F-B A	F-B 1	F-B 2	F-B 3
Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix
FIL	La pente de fil est estimée visuellement, sauf stipulation contraire précisée par contrat			
Pente de fil	Fil approximativement droit	Fil légèrement incliné accepté	Fil légèrement incliné accepté	Non pris en compte
Madrure : ronce	Exclue	Exclue	Permis occasionnellement avec réduction de volume (NOTE 4) (NOTE 5)	Permise
ENTRE ECORCE				
Superficielle ou traversante	Pour 70 % des pièces du lot Exclue	Permise avec réduction de volume ((NOTE 1) (NOTE 4))	Permise avec réduction de volume ((NOTE 2) (NOTE 4))	Permise avec réduction de volume ((NOTE 3) (NOTE 4))
	Pour 30 % des pièces du lot Permise avec réduction de volume ((NOTE 1) (NOTE 4))			
ECHAUFFURE	Exclue	Permise avec réduction de volume ((NOTE 1) (NOTE 4))	Permise avec réduction de volume ((NOTE 2) (NOTE 4))	Permise avec réduction de volume ((NOTE 3) (NOTE 4))
POURRITURE	Exclue	Exclue	Permise avec réduction de volume ((NOTE 2) (NOTE 4))	Permise avec réduction de volume ((NOTE 3) (NOTE 4))
ATTAKUES D'INSECTES	Exclus	Permise avec réduction de volume ((NOTE 1) (NOTE 4))	Permise avec réduction de volume ((NOTE 2) (NOTE 4))	Permises
DEFORMATIONS	Limites à préciser par accord contractuel			
DISCOLORATIONS	Le cœur rouge est dans les limites définies ci-dessous, si la coloration est régulière et peu profonde			
Cœur rouge	20 % de la largeur de la pièce	25 % de la largeur de la pièce	33 % de la largeur de la pièce	Permis sans limitation de largeur
CARACTERISTIQUES qualitatives	CHOIX			
	F-B AR	F-B 1R	F-B 2R	-
Excepté le cœur rouge défini ci-dessous, les caractéristiques précédentes restent valables pour tous les choix	-			
Cœur rouge	-			-
Sain	Coloration rouge peu prononcée et régulière admise sans limitation de largeur		Coloration rouge admise sans limitation	-
Altéré	Exclu	Exclu	Exclu	-
NOTE 1 : Une seule singularité parmi celles qui font l'objet de cette note est autorisée par plateau				
NOTE 2 : Deux singularités au maximum, parmi celles qui font l'objet de cette note, sont autorisées par le plateau				
NOTE 3 : Trois singularités au maximum, parmi celles qui font l'objet de cette note, sont autorisées par le plateau				
NOTE 4 / La réduction de volume doit être faite par accord entre l'acheteur et le vendeur				
NOTE 5 : « Permises occasionnellement » signifie que les caractéristiques concernées sont acceptées sur un nombre de pièces limité, selon les habitudes du marché.				

ANNEXE 2/A

Classemement qualitatif d'aspect des sciages de chêne (Frises, Avivés)

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX (NOTE 1)				
		Q-F A (4 faces nettes)	Q-F la (3 à 4 faces nettes)	Q-F 1b	Q-F 2	Q-F 3
NŒUD SAIN ADHERENT OU PARTIELLEMENT ADHERENT	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Maximum permis dans le choix (NOTE 2)	Maximum permis dans le choix (NOTE 2)	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix
Sur le parement	Exclu	Exclu	2 de 12 mm	3 de 1/3 largeur Pièce (25 mm maximum)	3 de 1/2 largeur Pièce (40 mm maximum)	
Sur le contreporement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	1 de 10 mm	2 de 12 mm	3 de 1/3 largeur Pièce (25 mm maximum)	3 de 1/2 largeur Pièce (40 mm maximum)
Sur la ou les rives	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu			3 de 1/3 largeur Pièce (25 mm maximum)	3 de 1/2 largeur Pièce (40 mm maximum)
NŒUD MORT	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Sur le parement						
Sur le contreporement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Sur la ou les rives	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
PATTE DE CHAT	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	Comme les nœuds non groupés	Comme les nœuds non groupés	Comme les nœuds non groupés
NŒUD POURRI	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
FENTES					*	
Gerce	Pièce	Exclue	Exclue	Occasionnelle	Permise	Permise
Fente profonde	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
FIL						
Pente de fil*	Pièce	Fil droit	Fil approximativement droit	Fil approximativement droit	A préciser (NOTE 3)	
Contre-fil	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	A préciser (NOTE 3)	
Fil tors	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	A préciser (NOTE 3)	
Madrure	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	A préciser (NOTE 3)	
GRAIN	Pièce	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)		
ENTRE-ECORCE						
Superficie	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
Traversante	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
COULEUR						
Homogène	Pièce	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)
Hétérogène	Pièce	Permise	Permise	Permise	Permise	Permise
Claire	Pièce	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	
COLORATIONS						
(NOTE 4)						
Veine noire	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Occasionnelle	Permise
Cœur rouge	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Queue de vache	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Permise

FIL DROIT : Pente 5% à 12% - FIL SENSIBLEMENT DROIT : Pente comprise entre 12 à 20%

ANNEXE 2A(fin)

Classement qualitatif d'aspect des sciages de chêne (Frises, Avivés)

		CHOIX (NOTE 1)				
Caractéristiques	Partie prise en compte pour le classement	Q-F A (4 faces nettes)	Q-F la (3 à 4 faces nettes)	Q-F 1b	Q-F 2	Q-F 3
	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix (NOTE 2)	Maximum permis dans le choix			
ECHAUFFURE	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
POURRITURE	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
DEGATS D'INSECTE	Pièce	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus
Piqûres superficielles	Pièce	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus
Piqûres profondes	Pièce	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus
Piqûres noires	Pièce	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus
Piqûres blanches	Pièce	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus	Exclus
PARTICULARITES DE DEBIT	Pièce	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)		
Débit sur quartier	Pièce	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)		
Débit sur dosse	Pièce	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)	A préciser (NOTE 3)		
Cœur enfermé	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Cœur découvert	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Flache	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
DEFORMATION S	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
Flèche de face	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
Flèche de rive	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
Tuillage	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Gauchissement	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
LUNURE	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue	Exclue
AUBIER	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Sain	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Altéré	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

		CHOIX (NOTE 1)				
CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	Q-F AX	Q-F 1aX	Q-F 1bX	Q-F 2X	Q-F 3X
Excepté l'aubier défini ci-dessous, les caractéristiques précédentes restent valables pour tous les choix						

AUBIER Sain	Pièce	Limité à 2/3 de l'épaisseur de la pièce				
Altéré	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
NOTE 1 : Les définitions de choix dans ce tableau ne s'appliquent pas au bois pour palettes						
NOTE 2 : Dans les choix Q-F 1a, q-F 1aX, une seule des singularités permises peut-être présente dans la limite de 20% des pièces du lot.						
NOTE 3 : »A préciser (NOTE 3) » signifie que les caractéristiques concernées, doivent être précisées dans un contrat ou un cahier des charges. Si non, elles ne sont pas prises en compte.						
NOTE 4 : Les collaborations superficielles ne sont pas prises en compte.						
NOTE 5 : Excepté pour le choix Q-F A, l'aubier sain peut-être admis sur chaque face (noté par XX).						

ANNEXE 2 B

Classement qualitatif des sciages de hêtre (Frises, Avivés)

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX		
		F-F A	F-F 1	F-F 2
		Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix
NŒUD SAIN ADHERENT Sur le parement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	3 de 1/3 de la largeur de la pièce maximum 40 mm
Sur le contreparement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	2 de 1/4 de la largeur soit sur une face soit sur une rive (NOTE 1)	3 de 1/3 de la largeur de la pièce maximum 40 mm
Sur la ou les rives	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu		3 de 1/3 de la largeur de la pièce maximum 40 mm
NŒUDS SAIN PARTIELLEMENT ADHERENT Sur le parement	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
Sur le contreparement	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
Sur la ou les rives	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
NŒUD POURRI	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
FENTES	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
GERCES Gerces superficielles	Pièce	Exclues	Permises occasionnellement	Permises
Gerces profondes	Pièce	Exclues	Exclues	Permises
FIL Contre-fil	Pièce	Exclu	Exclu	Permis
Fil tors	Pièce	Exclu	Exclu	Permis
Madture : ronce	Pièce	Exclue	Exclue	Permise
ENTRE-ECORCE Superficielle	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue
Treversante	pièce	Exclue	Exclue	Exclue
DEGATS D'INSECTES Piqûres superficielles	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
Piqûres profondes	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
Piqûres noires	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
Piqûres blanches	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
PARTICULARITES DE DEBIT Cœur enfermé	Pièce	Exclu	Exclu	Permis si non fendu
Cœur découvert	Pièce	Exclu	Exclu	Permis si non fendu
Flache	Pièce	15 mm/m	15 mm/m	15 mm/m
DEFORMATIONS Flèche de face	Pièce	15 mm/ m	15 mm/ m	15 mm/ m
Flèche de rive	Pièce	15 mm/ m	15 mm/ m	15 mm/ m
Tuilage	Pièce	Exclu	Permis	Permis
Gauchissement	Pièce	Exclu	Permis	Permis
COLORATIONS Cœur rouge	Pièce	Exclu	Exclu sur les faces nettes de singularités : admis si sain sur les autres faces	Permis si sain
Discoloration	Pièce	Exclue	Comme le cœur rouge	Permise si saine

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX	
		F-F AR	F-F 1R
Excepté le cœur rouge défini ci-dessus, les caractéristiques précédentes restent valables pour tous les choix			
CŒUR ROUGE			
Sain	Pièce	Permis	Permis
Altéré	Pièce	Exclu	Exclu
NOTE 1 : Dans le choix F-F 1 : Les singularités qui font l'objet de cette note ne sont admises que sur 25 % des pièces du lot.			

ANNEXE 3

Classement qualitatif des prédébits de hêtre (Teneur en humidité : 12% + 2%)

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX		
		F-D A (4 faces nettes)	F-D 1 (3 à 4 faces nettes)	F-D 2 (0 à 3 faces nettes)
NŒUD SAIN ADHERENT Sur le parement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	Exclu	3 de 1/3 de la largeur de la pièce maximum 40 mm
Sur le contreparement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu	2 de 1/4 de la largeur soit sur une face soit sur une rive (NOTE 1)	3 de 1/3 de la largeur de la pièce maximum 40 mm
Sur la ou les rives	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1m)	Exclu		3 de 1/3 de la largeur de la pièce maximum 40 mm
NŒUDS SAIN PARTIELLEMENT ADHERENT Sur le parement	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
Sur le contreparement	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
Sur la ou les rives	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
NŒUD POURRI	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
FENTES	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
GERCES Gerces superficielles	Pièce	Exclues	Permis occasionnellement	Permis
Gerces profondes	Pièce	Exclues	Exclues	Permis
FIL Contre-fil	Pièce	Exclu	Exclu	Permis
Fil tors	Pièce	Exclu	Exclu	Permis
Madrure : ronce	Pièce	Exclue	Exclue	Permise
ENTRE-ECORCE Superficielle	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue
Treversante	pièce	Exclue	Exclue	Exclue
DEGATS D'INSECTES Piqûres superficielles	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
Piqûres profondes	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
Piqûres noires	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
Piqûres blanches	Pièce	Exclues	Exclues	Exclues
PARTICULARITES DE DEBIT Cœur enfermé	Pièce	Exclu	Exclu	Permis si non fendu
Cœur découvert	Pièce	Exclu	Exclu	Permis si non fendu
Flache	Pièce	Exclue	Exclue	< 1/3 de l'épaisseur de la pièce
DEFORMATIONS Flèche de face	Pièce	5 mm/ m	5 mm/ m	10 mm/ m
Flèche de rive	Pièce	5 mm/ m	5 mm/ m	10 mm/ m
Tuilage	Pièce	Exclu	Permis	Permis
Gauchissement	Pièce	Exclu	Permis	Permis
COLORATIONS Cœur rouge	Pièce	Exclu	Exclu sur les faces nettes de singularités : admis si sain sur les autres faces	Permis si sain
Discoloration	Pièce	Exclue	Comme le cœur rouge	Permise si saine

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX	
		F-D AR	F-D 1R
Excepté le cœur rouge défini ci-dessus, les caractéristiques précédentes restent valables pour tous les choix			
CŒUR ROUGE			
Sain	Pièce	Permis	Permis
Altéré	Pièce	Exclu	Exclu
NOTE 1 : Dans le choix F-D 1 : Les singularités qui font l'objet de cette note ne sont admises que sur 25 % des pièces du lot.			

Classement d'aspect des pièces équarries de chêne

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX		
		Q-P A	Q-P 1	Q-P 2
		Maximum permis Dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix
NŒUDS SAIN ADHERENT OU PARTIELLEMENT ADHERENT Sur n'importe quelle face	Pièce	1/3 de la largeur de la face	½ de la largeur de la face	Permis sans limitation
Sur la ou les rives	Pièce	1/3 de l'épaisseur de la rive	½ de l'épaisseur de la rive	Permis sans limitation
NŒUDS MORT Sur n'importe quelle face	Mètre linéaire	2 de 15 mm	2 de ¼ de la largeur de la face	1/3 de l'épaisseur de la face
Sur la ou les rives	Mètre linéaire	2 de 15 mm	2 de ¼ de l'épaisseur de la rive	1/3 de l'épaisseur de la rive
NŒUDS GROUPES	Pièce	Comme les nœuds non groupés	Comme les nœuds non groupés	Comme les nœuds non groupés
PATTE DE CHAT	Pièce	Comme les nœuds non groupés	Comme les nœuds non groupés	Comme les nœuds non groupés
NŒUD POURRI	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
FENTES Fente de cœur	Pièce	Exclue	Traces en bout	Traces en bout
Fente en bout	Pièce	Exclue	Traces en bout	Traces en bout
Fente de face	Pièce	Superficielle en bout	Superficielle en bout	100 mm en bout
Fente de rive	Pièce	Superficielle en bout	Superficielle en bout	100 mm en bout
Gélivure	Pièce	Exclue	Traces en bout	Traces en bout
Roulure	Pièce	Exclue	Traces en bout	Traces en bout
Cadranure : cœur étoilé	Pièce	Exclue	Traces en bout	Traces en bout
GERCES Gerces profondes	Pièce	Permises	Permises	Permises
FIL Pente générale de fil	Pièce	< 7 %	< 12 %	Incliné admis
Pente de fil localisée	Pièce	< 12 %	< 20 %	Incliné admis
Fil tors	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
Madture, ronce	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue
ENTRE-ECORCE Superficielle	Pièce	Exclue	Permise occasionnellement (NOTE 1)	Permise
Traversante	pièce	Exclue	Exclue	Permise sur deux faces adjacentes
AUBIER Sain	Pièce	Permis sur 2 arêtes, de largeur totale < 15 % de la largeur de la face	Permis sur 2 arêtes, de largeur totale < 15 % de la largeur de la face	Permis sans limitation
Altéré	Pièce	Exclu	Exclu	Permis occasionnellement (NOTE 1)
LUNURE	Pièce	Exclue	Exclue	Permise occasionnellement (NOTE 1)
COLORATIONS (NOTE 2) Veine noire	Pièce	Permise occasionnellement (NOTE 1)	Permise occasionnellement (NOTE 1)	Permise
Cœur rouge	Pièce	Exclu	Permis	Permis
Queue de vache	Pièce	Exclue	Permise occasionnellement (NOTE 1)	Permise

Classement d'aspect des pièces équarries de chêne

CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	CHOIX		
		Q-P A	Q-P 1	Q-P 2
		Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix	Maximum permis dans le choix
POURRITURE	Pièce	Exclue	Exclue	Exclue
DEGATS D'INSECTES Piqûres noires	Pièce	Exclus	Permises occasionnellement	Permises
Piqûres blanches	Pièce	Exclus	Exclus	Exclus
PARTICULARITES DE DEBIT Cœur enfermé	Pièce	Permis	Permis	Permis
Cœur découvert	Pièce	Traces sur une face	Traces sur deux faces	Permis
Flache	Pièce	Exclue	Permis sur 2 arêtes, de largeur totale < 10 % de la largeur de la face	Permis sur 2 arêtes, de largeur totale < 40 % de la largeur de la face
DEFORMATIONS Gauchissement	Pièce	Exclu	Exclu	Exclu
<p>NOTE 1 : « Permis occasionnellement » signifie que les caractéristiques concernées sont acceptées sur un nombre de pièces limité, selon les habitudes du marché.</p> <p>NOTE 2 : Les colorations superficielles ne sont pas prises en compte.</p> <p>NOTE 3 : L'utilisation de ce tableau implique la prise en considération des conditions générales de cette norme. De cette façon, l'utilisation de la norme est facilitée.</p>				

ANNEXE 5

Classement d'aspect des sciages de chêne (Frises, Avivés) – Choix QF4

CARACTERISTIQUES	PARTIE PRISE EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT	Q-F4 Maximum permis dans le choix
NŒUD SAIN ADHERENT OU PARTIELLEMENT ADHERENT	-	
Sur le parement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	½ largeur pièce (70 mm maximum)
Sur le contrepavement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	½ largeur pièce (70 mm maximum)
Sur la ou les rives	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	½ épaisseur pièce
NŒUD MORT	-	
Sur le parement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	Exclu
Sur le contrepavement	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	1 de 20 mm maximum
Sur la ou les rives	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	Exclu
PATTE DE CHAT	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	Comme les nœuds non groupés
NŒUD POURRI	Mètre linéaire (ou pièce si longueur < 1 m)	Exclu
FENTES	-	
Gerce	Pièce	Permise
Fente profonde	Pièce	Exclue
FIL	-	
Pente de fil	Pièce	-
Fil tors	Pièce	-
Madrure	Pièce	-
GRAIN	Pièce	-
ENTRE-ECORCE	Pièce	-
Superficielle	Pièce	Permise
Traverse	Pièce	Exclue
COULEUR		
Homogène	Pièce	A préciser
Hétérogène	pièce	Permise
Claire	Pièce	-
Veine noire	Pièce	Permise
Cœur brun	Pièce	Exclu
Queue de vache	Pièce	Permise
ECHAUFFURE	Pièce	Exclue
POURRITURE	Pièce	Exclue
ATTAKUES D'INSECTE		
Piqûres superficielles	Pièce	Exclus
Piqûres profondes	Pièce	Exclus
Piqûres noires	Pièce	Exclus
Piqûres blanches	Pièce	Exclus

ANNEXE 5 (fin)

Classement d'aspect des sciages de chêne (Frises, Avivés) – Choix QF4

CARACTERISTIQUES	PARTIE PRISE EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT	Q-F4 Maximum permis dans le choix
PARTICULARITES DE DEBIT	-	
Débit sur quartier	Pièce	-
Débit sur dosse	Pièce	-
Cœur enfermé	Pièce	Exclu
Cœur découvert	Pièce	Permis
Flache	Pièce	Exclue
DEFORMATIONS	-	
Flèche de face	Pièce	Exclue
Flèche de rive	Pièce	Exclue
Tuilage	Pièce	Exclu
Gauchissement	Pièce	Exclu
LUNURE	Pièce	Exclue
AUBIER	-	
Sain	Pièce	Exclu
Altéré	Pièce	Exclu
CARACTERISTIQUES	Partie prise en compte pour le classement	Q-F 4X
Excepté l'aubier défini ci-dessous, les caractéristiques précédentes restent valables pour tous les choix		Excepté l'aubier défini ci-dessous, les caractéristiques précédentes restent valables pour tous les choix
AUBIER	-	
Sain	Pièce	Limité à 2/3 de l'épaisseur de la pièce
Altéré	pièce	Exclu